ADEQUITY CLIC GARANTI

Instrument financier garanti en capital à l'échéance
Durée d'investissement conseillée : 8 ans
(en l'absence d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé)

- **Une garantie intégrale du capital à l'échéance[1]**
- **Une indexation pouvant être totale à la performance positive de l'indice CAC 40®**

Eligibilité : Contrats d'assurance-vie et comptes titres

[1] Il est nécessaire pour l'investisseur de pouvoir conserver ce produit sur la durée maximale possible, la cession avant l'échéance pouvant présenter un risque de perte en capital. Le produit est soumis au risque de défaut de Société Générale.

Adequity

SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking

Les investisseurs souhaitant bénéficier de la reprise potentielle des marchés actions à moyen ou long terme trouveront en Adequity Clic Garanti une réponse claire et simple à leurs attentes. Ce support, de maturité allant de 4 à 8 ans offre une indexation partielle pouvant être totale à la performance positive de l'indice CAC 40® dans un cadre sécurisé grâce à une garantie intégrale du capital initial à l'échéance.

ADEQUITY CLIC GARANTI

AVANTAGES

- Adequity Clic Garanti bénéficie d'une protection intégrale du capital initial à l'échéance.
- Si le mécanisme Clic n'a pas été activé, l'investisseur reçoit, à l'échéance, la performance positive de l'indice CAC 40® depuis l'origine.

INCONVENIENTS

- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 31/05/2011, et conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice CAC 40®.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 à 8 ans.
- En cas de sortie par anticipation, l'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice CAC 40® du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un TRA maximum de 6,7%).

Les termes «Capital» et «Capital Initial» utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de Adequity Clic Garanti soit 1 000 euros. Le montant du remboursement est calculé sur la base de cette valeur nominale, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

Détail du mécanisme Clic

A l'issue de l 'année 4, on observe la performance de l'indice CAC 40® depuis le lancement.

Si la performance de l'indice est supérieure à 30%, le mécanisme Clic est activé. Dans ce cas, un remboursement anticipé du support est déclenché et l'investisseur reçoit 130% de son capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel de 6,7%).

Illustration[1]

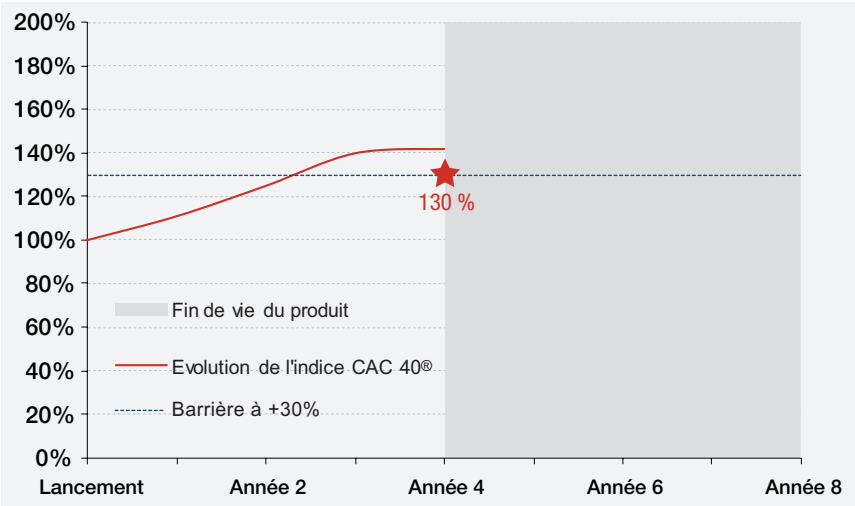

[1]Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

Détails du remboursement

Mécanisme automatique de remboursement anticipé

- A l'issue de l'année 4, si la performance de l'indice CAC 40® est supérieure à 30%, le mécanisme Clic est activé et l'investisseur reçoit :

130% de son capital initial

Mécanisme de remboursement à maturité

- A l'échéance, si le mécanisme Clic n'a pas été activé au préalable, on observe la performance finale de l'indice CAC 40® depuis l'origine.

Cas favorable : si l'indice CAC 40® enregistre une performance positive ou nulle, l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son capital initial
+
la performance positive de l'indice

Cas défavorable : si l'indice CAC 40® enregistre une performance négative, l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son capital initial

Illustrations du mécanisme[1]

Scénario favorable

- Le mécanisme **Clic** n'est pas activé en année 4.
- A l'échéance, le CAC 40® enregistre une performance de + 95% depuis l'origine.
- L'investisseur reçoit 195% de son capital initial.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 8,7%, égal au Taux de Rendement Annuel d'un investissement direct dans l'indice.

Scénario médian

- A l'issue de l'année 4, le CAC 40® enregistre une performance supérieure à 30% depuis l'origine.
- Le mécanisme **Clic** est activé.
- L'investisseur reçoit **130% de son capital initial.**
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de 6,7%**, contre un **Taux de Rendement Annuel de 9,1%** pour un investissement direct dans l'indice.
- Dans ce cas, l'investisseur ne bénéficie pas de l'intégralité de la hausse de l'indice à l'échéance compte tenu du mécanisme de plafonnement des gains.

Scénario défavorable

- Le mécanisme **Clic** n'est pas activé en année 4.
- A l'échéance, le CAC 40® enregistre une performance négative depuis l'origine.
- L'investisseur reçoit **l'intégralité de son capital initial.**
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de 0,0%**, contre un **Taux de Rendement Annuel de -9,5%** pour un investissement direct dans l'indice.

[1]Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

Scénario favorable

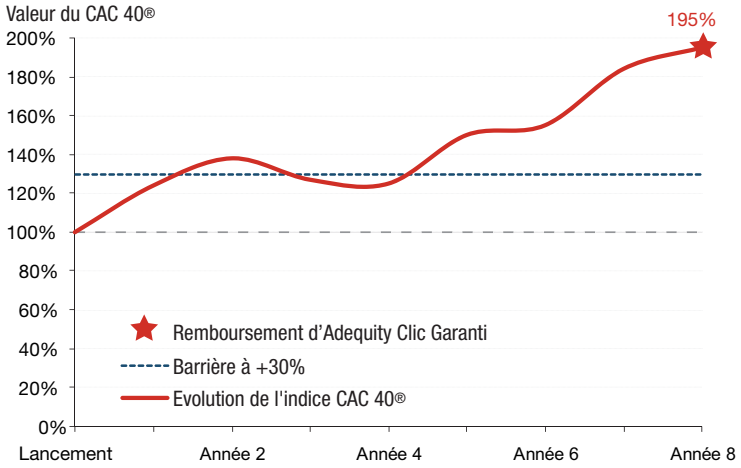

Scénario médian

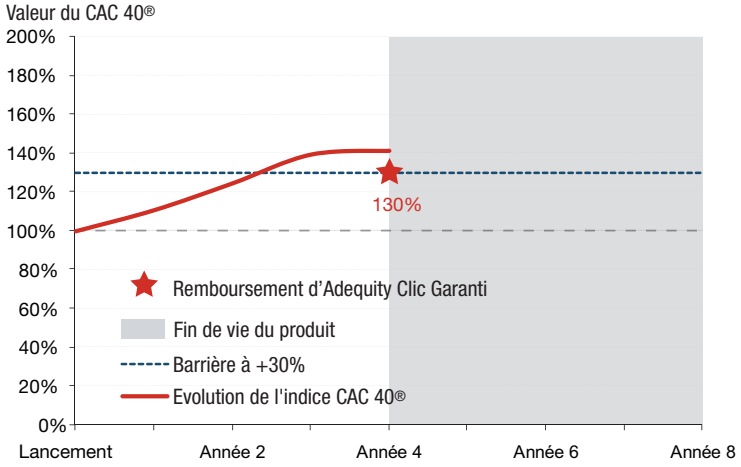

Scénario défavorable

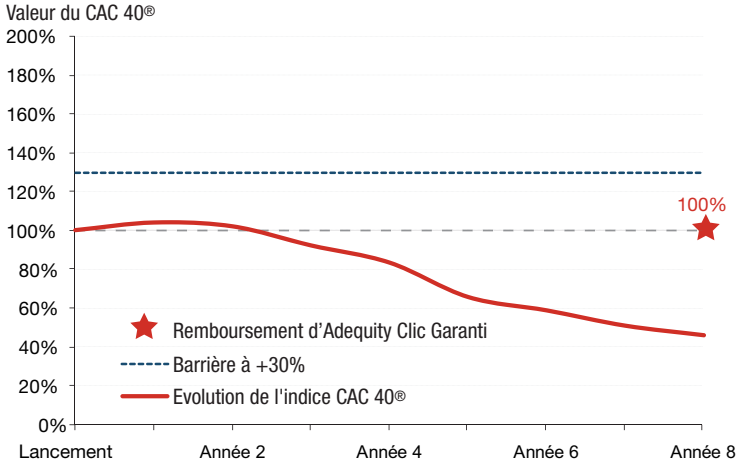

Composition du sous-jacent

L'indice CAC 40® : l'indice de référence des valeurs françaises

L'indice CAC 40®, dividendes non réinvestis, est composé des 40 valeurs les plus actives cotées sur Euronext Paris parmi les 100 plus grosses capitalisations boursières. Cet indice, représentatif des différents secteurs d'activités, a pour objectif de refléter la tendance globale de l'économie française. Sa composition est revue tous les trimestres afin de maintenir cette représentativité.

Évolution de l'indice CAC 40®

Source : Datastream, du 27/01/88 au 27/01/11

Répartition sectorielle

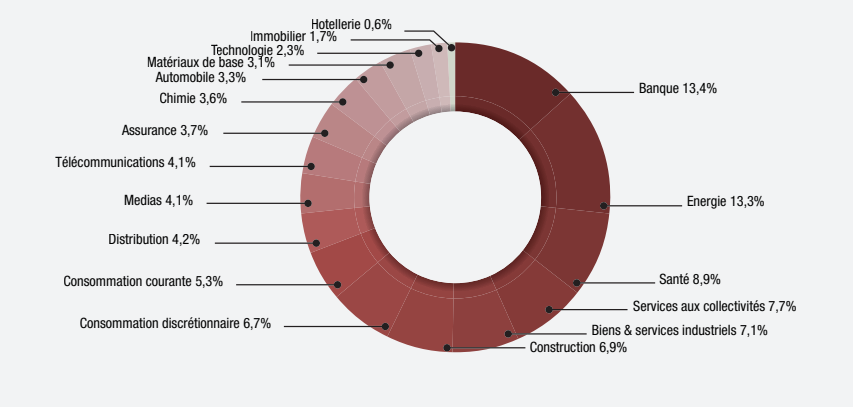

Source : Euronext.com, au 08/02/2011

LES CHIFFRES RELATIFS AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Simulations historiques

3914 tests ont été réalisés sur des placements semblables à Adequity Clic Garanti (même durée, même sous-jacent, même formule de remboursement). Les cours de l'indice CAC 40® ont été relevés chaque jour entre le 27 janvier 1988 et le 27 janvier 2011.
Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eus le produit s'il avait été lancé dans le passé, présentées selon la date de lancement. Elles permettent d'appréhender le comportement du produit lors des différentes phases de marché ces dernières années. LES CHIFFRES RELATIFS AUX PERFORMANCES PASSEES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSEES ONT TRAIT A DES PERIODES PASSEES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS.

Synthèse des résultats

	Taux de Rendement Annuel
Minimum	0,0%
Moyenne	6,3%
Maximum	19,1%

Statistiques de dates de remboursement

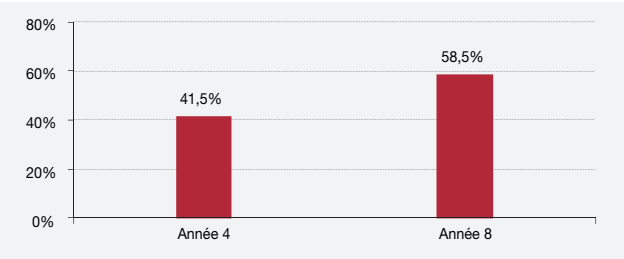

Évolution des Taux de Rendement Annuel

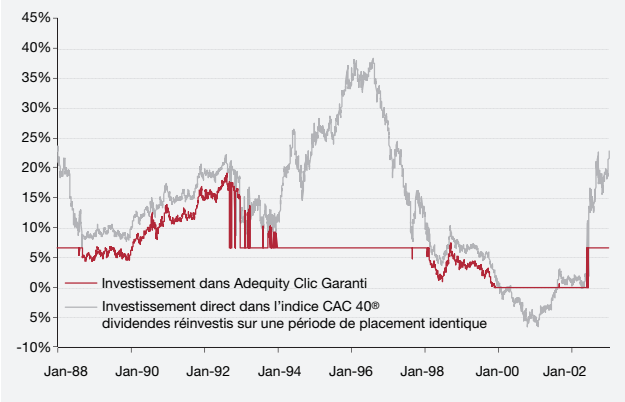

Répartition des Taux de Rendement Annuel

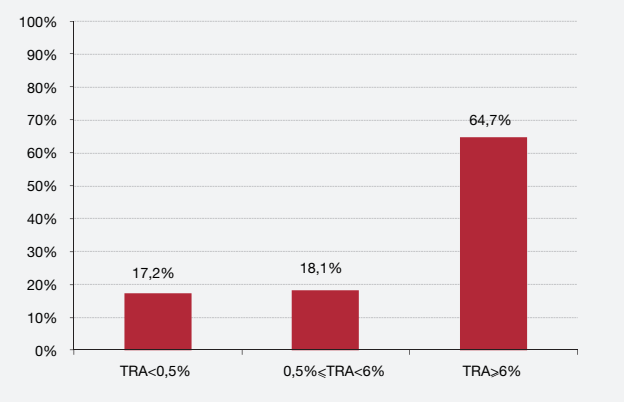

Principales caractéristiques financières

Type	Instrument financier de droit français garanti en capital à l'échéance
Emetteur	SG Option Europe (filiale à 100% de la Société Générale)
Garant	Société Générale (Moody's Aa2, Standard & Poor's A+)
Devise	Euro
Code ISIN	FR0011012335
Code Eusipa	1120 Capped Capital Protected
Cotation	Bourse de Luxembourg
Eligibilité	Contrats d'assurance-vie et comptes titres
Période de commercialisation	Entre le 01/03/11 et le 31/05/11
Prix d'achat	Le prix progressera régulièrement au taux de 2% pour atteindre 1 000 euros le 31/05/11
Valeur nominale	1 000 euros
Date d'émission	01/03/11
Prix d'émission	99,50% de la valeur nominale
Date d'échéance	12/06/19
Date de remboursement anticipé	10/06/15
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%.
Sous-jacent	CAC 40®
Commission de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par l'émetteur Société Générale au distributeur. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 0,8% du montant de l'émission.
Commission de souscription	Néant
Commission de rachat	Néant
Agent de calcul	Société Générale
Règlement/Livraison	Euroclear France

Avertissement

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.
Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Société Générale ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Société Générale, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.
Evénements exceptionnels – méthodes d'ajustement ou de substitution - résiliation ou remboursement anticipé(e) : la survenance d'événements exceptionnels pouvant affecter un ou plusieurs sous jacent(s) du produit peut, en vertu des termes et conditions du produit, déclencher (i) l'application de modalités d'ajustement ou de substitution ou (ii) la résiliation ou le remboursement anticipé(e) du produit. Les termes et les documents relatifs au produit peuvent également prévoir le remboursement ou la résiliation anticipé(e) du produit même en l'absence de la survenance d'événements exceptionnels. Dans tous les cas, le montant remboursé par Société Générale peut être inférieur au montant initialement investi.
Restrictions générales de vente : le produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. En investissant dans ce produit, chaque investisseur est présumé garantir à Société Générale qu'il est dûment autorisé à cette fin.
Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.
Le produit Adequity Clic Garanti décrit dans le présent document fait l'objet de «Final Terms» se rattachant au programme (en date du 27 avril 2010) approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, (sous le n° de visa C-09284) et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC. Ce prospectus a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Les «Final Terms» (en date du 25 février 2011) et le résumé du programme en français sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, «www.amf-france.org». Le programme est disponible sur le site Internet de la bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Ces mêmes documents et les suppléments à ce programme sont disponibles sur le site prospectus.socgen.com» ou peuvent être obtenus auprès de Société Générale sur simple demande. **Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus.**

Facteurs de risque :
1.Risque de volatilité : jusqu'à la date d'échéance du produit, la valeur de marché de ce produit peut faire l'objet d'une importante volatilité en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêts. Dans certaines circonstances, la valeur de marché du produit peut être substantiellement inférieure au montant initialement investi.
2.Risques relatifs aux conditions de marché défavorables : les variations de la valeur de marché du produit sont susceptibles d'obliger un investisseur à constituer des provisions ou à revendre partiellement ou en totalité le produit avant maturité, pour lui permettre de respecter ses obligations contractuelles ou réglementaires. Une telle éventualité pourrait mettre l'investisseur dans l'obligation d'avoir à liquider le produit dans des conditions de marché défavorables. Ce risque sera d'autant plus grand que le produit comporte un effet de levier.
3.Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.
4.Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix en cours de vie du produit. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.
5.Risque de Crédit : dans la mesure où des sommes sont dues par Société Générale (ou toute entité venant aux droits de Société Générale), les investisseurs sont exposés à un risque de crédit sur Société Générale (ou sur l'entité venant aux droits de Société Générale).
6.Garantie par Société Générale ou par un tiers : le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le «Garant»). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.
7. Pas de marché liquide : il n'y a aucun marché liquide sur lequel ce produit peut être facilement négocié, ce qui peut avoir un effet défavorable substantiel sur le prix auquel ce produit pourrait être vendu.
Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie : ce produit comporte une protection totale du capital. Cette protection ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital.
Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LE PRODUIT DECRIT DANS CE DOCUMENT NE PEUT, A AUCUN MOMENT, ETRE DETENU OU AVOIR COMME BENEFICIAIRE ECONOMIQUE UNE «U.S. PERSON» (TEL QUE CE TERME EST DEFINI DANS LA REGULATION S PROMULGUEE EN APPLICATION DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIE (LA «REGULATION S») ET, EN CONSEQUENCE, NE PEUT ETRE OFFERT ET VENDU EN DEHORS DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE QU'A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES «U.S. PERSONS», CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA REGULATION S.
Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' «Instrument Financier») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le «Contrat d'Assurance Vie»), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion à ce contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents audit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements.
Avertissement relatif à l'indice : l'indice mentionné dans le présent document (l'«indice») n'est pas parrainé, approuvé ou vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre. «CAC40®» et «CAC®» sont des marques déposées par Euronext Paris S.A., filiale d'Euronext N.V.

Société Générale Corporate & Investment Banking

17 cours Valmy
92987 Paris - La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale,
29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris
552 120 222 RCS de Paris - Numéro APE : 651C
La Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'ACP

Adequity

SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking

Réalisation : **NSL Studio** | www.nslstudio.com (110214) - Réf. (A) 711291 000783 Fév. 2011